

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE CULOZ

CREATION DE DEUX BASSINS DE RETENTION ET D'INFILTRATION

Date et heure limites de réception des offres

VENDREDI 10 AOUT 2018 A 12H00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet et étendue de la consultation	3
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Etendue de la consultation.....	3
1.3	Décomposition de la consultation.....	3
1.4	Conditions de participation des concurrents	3
1.5	Visite sur site	3
2.	Conditions de la consultation.....	3
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution	3
2.2 -	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	3
2.3 -	Délai de validité des offres	3
2.4 -	Mode de règlement du marché et modalités de financement	3
2.5	Maîtrise d'œuvre.....	4
2.6	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
2.7	Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier (SPS)	4
3.	Contenu du dossier de consultation	4
4.	Présentation des candidatures et des offres.....	4
4.1	Documents à produire.....	4
5.	Sélection des candidatures et jugement des offres	6
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1	Transmission sous support papier.....	7
6.2	Transmission électronique	8
7.	Renseignements complémentaires.....	9
7.1	Demande de renseignements	9

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne : [CREATION DE DEUX BASSINS DE RETENTION ET D'INFILTRATION](#)

Lieu(x) d'exécution : [Commune de CULOZ](#)

1.2 Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en un lot désigné ci-dessous :

[Lot VRD \(bassins de rétention et d'infiltration\)](#)

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 Visite sur site

Sans objet.

2. Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

La date prévisionnelle de réalisation de travaux : [3^{ème} trimestre 2018](#)

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Les variantes, prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : ressources propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARCHIGRAPH
403 Rue des Rives de l'Ain
01160 VARAMBON

2.6 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

2.7 Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

Dans le cas où le chantier serait soumis aux dispositions des articles L. 235-2 et suivants du code du travail et des textes pris pour leur application.

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 2 au sens de l'article R. 238-8 du code du travail.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Les actes d'engagement (A.E.) et leurs annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE)
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU)
- Cadre mémoire technique

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de la www.culoz.fr / onglet marchés publics.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, pièces telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pièces de la candidature :

DC1,
DC2,

OU

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

ET

- Déclaration appropriée de banque et/ou par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelles du ou de leur(s) responsable(s).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché, dont le mémoire technique
- Le devis quantitatif estimatif (DQE) complété et signé,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété et signé,
- Le cahier des clauses administratives particulières signé,
- Un mémoire technique selon le cadre ci-joint,

L'attention du candidat est attirée sur le fait que ce mémoire constitue l'un des éléments de jugement des offres. Ce document deviendra contractuel après validation par le maître d'ouvrage.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

[Garanties et capacités techniques et financières](#)

[Justificatifs des agréments nécessaires à ces prestations](#)

[Structure de l'entreprise et chiffre d'affaires des trois dernières années](#)

[Moyens en personnes et matériels](#)

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide uniquement du mémoire technique selon le modèle joint au dossier de consultation (tout autre document ne sera pas pris en compte dans la note)	60 %
2- Prix des prestations	30 %
3-le délai	10 %

Le prix sera noté sur 3 points par application de la formule suivante :

= (offre moins disante / offre du candidat) x 3

La note minimale est de 0/3

La valeur technique sera notée sur 6 points, jugée sur le mémoire technique que le candidat devra remettre avec son offre.

Le délai d'exécution sera noté sur 1 point en fonction du délai proposé par l'entreprise dans l'acte d'engagement.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le

Bordereau des Prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La présente procédure est une procédure de mise en concurrence adaptée, et non une procédure d'appel d'offres.

Le pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

Les candidats seront interrogés par courriel et devront répondre dans les conditions de forme et de délai fixés par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat retenu suite à négociations sera invité à compléter dans les meilleurs délais l'acte d'engagement et, le cas échéant, les autres pièces du marché, en fonction des éléments de la négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

CREATION DE DEUX BASSINS DE RETENTION ET D'INFILTRATION

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE CULOZ

46 Rue de la mairie – BP17

01350 CULOZ

Horaires d'ouverture :

LUNDI, VENDREDI : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

MERCREDI : 9h00 à 12h00

MARDI, JEUDI : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@culoz.fr. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7. Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements administratif(s) et/ou technique(s) complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

[ARCHIGRAPH](#)

[403 Rue des Rives de l'Ain](#)

[01160 VARAMBON](#)

[TEL : 04 74 34 71 21 - FAX : 04 74 34 70 21 / E-mail : \[sarl.archigraph@wanadoo.fr\]\(mailto:sarl.archigraph@wanadoo.fr\)](#)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres